



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Demande d'octroi de permis concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB 31.08.2020

Numéro de publication: AB01-0000006623

Entité de publication

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Demande d'octroi de permis concernant la durée du travail CIMO Compagnie industrielle de Monthey SA

CIMO Compagnie industrielle de Monthey SA

CHE-106.831.632

Route de l'Île-au-Bois 271

1870 Monthey

Permis de travail en continu

art. 24 de la loi sur le travail (LTtr), art. 36 à 38 de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1)

No de référence: 20-004642

N° d'établissement: 64601320

Pan d'entreprise: Secteur Déchets Spéciaux (DS) : surveillance et contrôle des processus de destruction des résidus et de l'approvisionnement en énergie du site chimique de Monthey

Motif: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques (art. 28, al. 1 & 2 OLT 1)

Personnel: 34 H

Validité: 01.01.2021 – 31.12.2023

Complément à l'autorisation: Renouvellement

Autorisation pour: VS

Toute personne dont les droits ou obligations sont affectés par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et qui est habilitée à faire recours peut, dans les dix jours suivant la publication de la demande, consulter le dossier auprès du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Conditions de travail, protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne, après s'être annoncée au préalable par téléphone au 058 462 29 48.